



Travail à temps partiel, 13eme mois, heures complementaires

Par **bertrand 78100**, le **23/10/2010** à **20:04**

Bonjour à tous,

J'ai un contrat de travail en CDI d'une durée de 45h par mois depuis le 30 avril 2007.

En 2007 j'ai fait 605 heures dans l'année.

En 2008 j'ai fait 1545 heures dans l'année.

En 2009 j'ai fait 1095 heures dans l'année.

Cette année j'en suis à 603 heures.

Mon employeur ma payé les heures de travail mais pas en heures annexes, est ce normal?

De plus je viens d'apprendre que la société de par la convention nationale des transports versent le 13eme mois à ces salariés.

Mon directeur m'a signalé qu'il allait me faire un rappel d'ariéré vu que depuis mon entrée ce 13eme mois ne m'a jamais été versé.

Ce 13eme mois va t'il etre remuneré sur la base des 45h ou des heures effectuées réellement.

Merci et desolé de l'erreur du premier message.

Par **P.M.**, le **23/10/2010** à **20:57**

Bonjour,

Je ne peux pas vous dire ce que va faire l'employeur mais ce qu'il devrait faire, c'est à dire vous payer toutes les heures de travail effectif avec donc une régularisation depuis votre entrée dans l'entreprise ainsi que le 13° mois sinon vous pourriez l'attaquer même pour travail dissimulé si vous en avez la preuve...